



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 17032

Texte de la question

M. Yann Capet attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur le manque de reconnaissance du rôle de lien social des associations dans les communes en général. Que l'association soit sise dans une commune rurale ou urbaine, son rôle premier et fondamental reste celui de consolider le lien social. Au fur et à mesure de l'étranglement des finances publiques, les critères de financement des collectivités territoriales ont fortement évolué favorisant, mécaniquement, les associations les plus importantes en nombre et les plus structurées. Pour exemple, toutes les associations ne pourront faire appel aux emplois d'avenir tout simplement parce qu'elles n'ont pas de salariés et donc ne pourront pas assumer le volet formation imposé par la loi. Elles devront chercher leur développement autrement. Ces associations n'en restent pas moins des éléments fédérateurs de leur territoire. À terme, s'il ne reste demain que les fédérations d'associations sur nos territoires, nous briserons sans nul doute le bénévolat au profit de professionnels du monde associatif. Il souhaiterait connaître son avis ainsi que ses pistes de réflexion concernant ces associations, notamment celles non affiliées à de grandes fédérations.

Texte de la réponse

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a engagé une réflexion préalable à l'élaboration d'une nouvelle charte des engagements réciproques entre les associations et les pouvoirs publics, dont les collectivités territoriales. Souhaité par les associations, ce chantier s'inscrit dans la refondation d'un pacte de confiance avec les acteurs associatifs, basé sur des engagements réciproques, sur un dialogue constant et sur la confiance mutuelle. Dans cette perspective, un groupe de travail composé de parlementaires, de représentants de collectivités territoriales, d'associations et de personnalités qualifiées a été installé le 21 janvier dernier. Présidé par le sénateur Claude DILAIN et par le préfet Jean-Pierre DUPORT, il rendra son rapport à la ministre en juin. La ministre a parallèlement engagé des travaux de révision de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations financières avec les associations. L'objectif est de proposer de nouvelles modalités de contractualisation entre les associations et les collectivités territoriales pour sécuriser les modes de financement en respectant l'initiative des associations et les règles communautaires. Concernant les emplois d'avenir, le mouvement associatif s'est mobilisé dès la fin de l'année dernière en signant des conventions avec l'Etat dans le secteur du sport comme dans celui de la jeunesse et de l'éducation populaire. Les petites associations peuvent trouver un appui notamment auprès des services départementaux du travail et de la cohésion sociale. Elles peuvent être encouragées par le biais d'emplois mutualisés via les groupements d'employeurs permettant ainsi d'assurer un réel accompagnement du jeune dans son parcours d'insertion, y compris quand cet accompagnement est assuré principalement par des bénévoles.

Données clés

Auteur : [M. Yann Capet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17032

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1256

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5920